

COMPTE RENDU

SEANCE DU 29 JANVIER 2009

L'an deux mil neuf, le jeudi 29 janvier à 20 H 15, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le jeudi 22 janvier 2009, se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DELAFOY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames BEAUTE, JOUGLET, NEON, THONG, PEYRELADE
Messieurs M. ALLETON, DELAFOY, HUBERT, GARNIER, POULAIN, LENOBLE, BLIN, CORRE, LISEMBART, LEROY, PARIS, M. PLEUVRY, VINCENT.

ABSENTS EXCUSES :

M. LANELUC, M. BRUNET, M. GOYET, Mme LEROUX

**M. BRUNET a donné pouvoir à M. PARIS,
M. GOYET a donné pouvoir à M. LISEMBART,
Mme LEROUX a donné pouvoir à Mme THONG.**

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Jacques VINCENT

Le procès verbal de la séance du 17 décembre 2008 est considéré comme adopté

FINANCES

1-INDEMNITES REGISSEURS 2009

Sur proposition de Monsieur le Maire, les différentes indemnités sont déterminées comme suit :

- Régisseur restaurant scolaire : ...160 €
- Régisseur des droits de place :110 €
- Régisseur garderie :110 €
- Régisseur bibliothèque :110 €
- Régisseur centre aéré :110 €
- Régisseur régie d'avance :110 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide d'octroyer pour l'année 2009 les différentes indemnités détaillées ci dessus.

Adopté à l'unanimité

2-FOURNITURES SCOLAIRES - C/ 6067

La dotation par élève est revalorisée de 2 % pour 2009 arrondi soit :

- École primaire.....37€ x 242 élèves (chiffre au 1^{er} janvier 2009) = 8954€
 - École maternelle..... 37€ x 125 élèves (chiffre au 1^{er} janvier 2009)= 4625€
- Une dotation supplémentaire sera attribuée pour l'achat de livres et CD pour la Bibliothèque Maternelle : 400€ et pour la bibliothèque primaire : 600€.

Adopté à l'unanimité.

3-Convention avec les MMA « le clos fleuri » de Mulsanne.

La commune a contracté une convention avec le CE des MMA qui accueille dans son centre de loisirs « le clos fleuri » de Mulsanne des enfants de la commune pendant les vacances scolaires (sauf jours fériés et vacances de Noël).

Cette convention arrive à terme et le Comité d'entreprise nous propose de reconduire cette convention jusqu'au 28 août 2009. Les tarifs proposés pour la journée sont les suivants :

- 32€ pour les vacances de juillet et août 2009.

A titre d'information, la commune a pris une délibération en date du 2 juin 2005, nous prenons en charge 43% journalier pour le premier et 50% journalier pour le deuxième arrondi du demi euro près. Une réflexion sera menée en commission sur le montant de cette prise en charge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

4-Modification de la délibération relative tarifs des vacations funéraires :

Par délibération en date du 17 décembre 2008, nous avons révisé les tarifs des vacations funéraires fixant depuis le 1^{er} janvier 2009 la vacation funéraire à 13€ TTC.

Le sénat et l'Assemblée nationale ont adopté une loi en date du 23 décembre 2008 apportant deux évolutions majeures :

A-réduction du nombre d'opérations donnant lieu à surveillance : le législateur a restreint le nombre d'opérations, seules les opérations suivantes feront l'objet d'une surveillance par l'agent de police municipale délégué par le Maire :

- Transport de corps hors de la commune de décès,
- Opérations d'exhumation, de translation et de ré-inhumation des restes mortels,
- Opérations de crémation du corps d'une personne décédée.

B-Encadrement du taux unitaire des vacations funéraires :

Le montant unitaire de vacations devra désormais s'établir entre 20 et 25€. Chaque Maire fixera - dans le respect de plancher et du plafond fixés - le taux applicable dans sa commune, après avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier les tarifs des vacations funéraires en fixant à 20€ le prix de la vacation, à compter de la date de visa en préfecture.

Adopté à l'unanimité.

5-Lotissement Taillis-Pressoir II : fixation du prix de vente.

Par délibération en date du 21 avril 2006, nous avons fixé le prix de vente du terrain situé dans le lotissement Taillis-Pressoir au prix de 90€ TTC. La seconde tranche est bientôt terminée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de vendre ces terrains au prix identique soit 90€ TTC le m², conformément à l'avis des domaines et autorise Monsieur le Maire à signer les promesses de vente, actes de vente, actes qui seront établis par Maître PERON notaire à Parigné l'Evêque.

Adopté à l'unanimité.

6-convention concernant la restauration des personnels de l'Etat :

L'inspection Académique de la Sarthe nous a fait parvenir une convention relative à la restauration des personnels de l'Etat dans des locaux du secteur privé ou des collectivités.

Cette convention prévoit la possibilité pour les agents de l'Etat dont l'indice majoré est au plus égal à 466. Les personnels de l'administration payeront le prix du repas diminué du montant de la subvention soit 1, 11€. La collectivité effectuera un état chaque trimestre du nombre de repas l'inspection académique versera la subvention correspondante au nombre de repas subventionables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

7-ECONOMIE : ZAC DES HUNAUDIERES - VENTE A M. TREMBLAYE et A M. BEUCHER

Dans le cadre de la commercialisation de la ZAC des Hunaudières, il est proposé de vendre à M. Damien TREMBLAYE, résident chemin de la Guyonnière, 72 230 RUAUDIN et M. Christophe BEUCHER résidant rue des Tilleuls, 72 230 RUAUDIN ou toute entité qui s'y substituerait, la parcelle cadastrée AP 269 pour une superficie de 7837 m² au prix de 32 euros HT le m², conformément à l'avis des domaines.

L'acte authentique sera établi chez Maître PERON, FOUQUET-FONTAINE, notaires à Parigné l'Evêque

Le bornage a été réalisé par le Cabinet LINDET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à vendre la parcelle cadastrée AP 269 d'une superficie de 7837m² au prix de 32 euros HT le m² à M. TREMBLAYE, résident chemin de la Guyonnière à Ruaudin et M. BEUCHER, résident à rue des Tilleuls à Ruaudin et l'autoriser à signer l'acte de vente et toutes pièces s'y rapportant en l'étude de Maître PERON, FOUQUET-FONTAINE, notaires à Parigné l'Evêque, aux frais de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité.

8- ZAC des Hunaudières - Annulation de la vente à M. GARROT

Par délibération en date du 25 janvier 2008, nous avons décidé de vendre à M. Garrot, des parcelles cadastrées AP 83, 84 et 85 pour une superficie approximative de 4000m² au prix de 30 euros HT le m².

Une promesse de vente a été signée en date du 12 décembre 2007.

Par courrier, M. GARROT nous a fait savoir qu'il ne donnait pas suite à cette réservation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'annuler la délibération en date du 25 janvier 2008 et la promesse de vente liant juridiquement la collectivité et M. GARROT.

Adopté à l'unanimité.

9-COMpte Rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses Délégations au Maire

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations comme indiqué ci-dessous

BUDGET_ZONE ARTISANALE DE BEL AIR

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT TTC
10/12/2008	ERDF	Prestations au Canevas rue Denis Papin	5 547,25 €

BUDGET COMMUNE

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT TTC
14/01/2009	ITF	Bulletin Municipal janvier 2009, 1600 exemplaires	3 160,00 €

BUDGET ZAC DES HUNAUDIERES

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT TTC
22/12/2008	ERDF	Viabilisation CHAVIGNY - Prestations au Canevas	9 227,35 €
16/12/2008	SAS SIGNALISATION	Signalisation Lotissement ZAC des Hunaudières	1 169,75 €

10-INFORMATIONS DU MAIRE

- **Dossier du Crématorium** : Par courrier en date du 26 janvier 2009, nous avons reçu un courrier de la DDASS relatif au dossier du crématorium. Comme vous le savez, une enquête publique s'est déroulé du 17 novembre au 17 décembre 2008 et a recueilli un avis favorable de l'ensemble des partenaires. La prochaine étape consiste à la tenu du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques le 6 février prochain.
Suite à cette réunion, le préfet prendra un arrêté autorisant la création du crématorium.

-Nous avons reçu un courrier de la Direction Générale des Finances publiques relatif au plan de relance économique.

Trois points sont à noter :

- 1- Réduction du délai global de paiement : A compter du 1^{er} janvier 2009, le Délai global de paiement pour les marchés publics est de 40 jours. A compter du 1^{er} janvier 2010, il passera à 30 jours.
- 2- Augmentation des seuils concernant les procédures formalisées ; Désormais une procédure formalisée ne devra être obligatoirement utilisé qu'à partir de 5 150 000€ HT, pour les marchés de travaux (contre 206 000€ HT auparavant). Les procédures adaptées pourront être utilisées pour les sommes inférieures.
- 3- Allègement des procédures : le seuil en dessous duquel les marchés sont passés sans publicité, ni mise en concurrence préalable, passe de 4000€ à 20 000€. En outre, la procédure d'appel d'offres ouvert est simplifiée (une seule enveloppe).

-prochain conseil : le 26 février 2009.

11-INFORMATIONS DES ADJOINTS :

M. POULAIN :

-Compte tenu du contexte économique, des désistements pour les terrains de la ZAC pourront avoir lieu cependant, certaines entreprises se portent bien et des activités vont bientôt débutées.

-M. LENOBLE :

- Une réunion a été organisée le 19 janvier 2009 en présence de la DDA, de l'Agence de l'eau et du Satese pour le déplacement de la station d'épuration. Il en ressort différents points :

Bilan analyses de la station d'épuration : instabilité au niveau des analyses qui fait apparaître des surcharges organiques (DBO, DCO...),

Il s'avère donc nécessaire de mettre en place un suivi des industriels sur la commune et éventuellement mettre en place des conventions de rejets.

En ce qui concerne le déplacement de la station d'épuration, celui-ci est soumis à déclaration et non pas à autorisation compte tenu que nous envisageons une station inférieure à 10 000 équivalent/jours. Certaines normes seront cependant à respecter.

En ce qui concerne le financement du déplacement de la station d'épuration, l'agence de l'eau étudie le dossier car c'est la première fois qu'elle est confrontée un tel dossier compte tenu que notre station actuelle est au norme. En tout état de cause, l'aide accordée sera minorée de l'aide que nous avons obtenu pour le système de déshydratation des boues.

Aide pour le transfert des réseaux (15%) ou la restructuration des réseaux (30%)

M. LISEMBART :

-La prochaine commission bâtiment étudiera la préparation budgétaire 2009. Les projets à venir : Mairie, Salle de sport, restaurant scolaire.....Quelques aménagements seront également effectués au sein de la mairie actuelle pour apporter davantage de confort au personnel.

M. CORRE :

1- Ecoles : Les deux écoles étaient fermées le 29 janvier 2009. Un service minimum a été mis en place encadré par les quatre ATSEM. Nous avons accueilli 11 enfants en maternelle et 12 en primaire.

2- Ticket sport de Février (1^{ère} semaine des vacances) : les activités suivantes sont organisées : Tennis, Foot, Echec et comité des fêtes.

3-prochaine Commission des Affaires scolaires : 5 février 2009.

4-Conseil Municipal Jeunes : M. Corre passe la parole à Mme THONG :

La remise des récompenses des maisons les mieux illuminées a eu lieu le mercredi 28 janvier 2009. Sur 66 maisons illuminées, 15 ont été récompensées en ville et 5 en campagne. (Deux maisons classées hors catégories). La prochaine réunion du Conseil municipal Jeune aura lieu le 4 février à 16H30 pour une visite au foyer des Hêtres.

M. ALLETON :

1-la prochaine commission aura lieu le 13 février 2009 pour travailler sur la préparation budgétaire :

- amélioration des illuminations : église, rond point du pressoir, rond point du huit à huit

-aménagement paysagé de la ZAC à continuer, rond point des écuries à aménager,

-Rond point de la bel Etoile : travail à réaliser à l'interne,

-Concours départemental du Tourisme : réunion le 2 février 2009 à l'Epau. Les élus, des membres de la commission, des techniciens et des représentants de l'amicale des jardiniers s'y rendront.

-Salon du végétal : une délégation se déplacera à Angers,

- Elagage des arbres : des travaux seront confiés à des entreprises professionnelles.

M. BLIN :

-Taillis Pressoir II : la première phase est terminée et servira de déviation pour les travaux de la route de Brette les Pins. Une commission aura lieu samedi afin d'étudier le planning de réalisation des travaux à venir.

2-La Touchette : des panneaux de signalisation et une numérotation des habitations seront mis en place.

3-Boulevard des Hunaudières : la pose de nouveaux panneaux de limitation à 50 Km/heures est prévue.

4-Remerciement au personnel technique pour leur participation active au déneigement des routes.

Alain DELAFOY

Maire,